

Nick Conrad blanchi, Christine Tasin condamnée : si ce n'est pas du racisme...

écrit par Lucette Jeanpierre | 22 juin 2019

ISLAM ASSASSIN



ISLAM DEHORS

François Chollat



Entre Nick Conrad, auteur des paroles ci-dessous, et Christine Tasin, auteur d'un autocollant « Islam assassin », les juges ont fait leur choix.

Extrait des paroles :

*Je rentre dans des crèches, je tue des bébés blancs, attrapez-les vite et pendez leurs parents,
Écartelez-les pour passer le temps.*

*Divertir les enfants noirs, de tous âges, petits et grands,
Fouettez les fort, faites le franchement*

Que ça pue la mort que ça pisse le sang

Pendus aux arbres dans le vide sidéral

Que ces fruits immondes procurent un spectacle fascinant

Blafards et marrants

Ôtez leur toute vie, qu'ils soient des objets sans vie dès à présent

Possédez les, mettez vos noms sur leurs testaments

Refrain: «Pendez les, Pendez-les tous, pendez les blancs».

Pas de sentiments, qu'ils meurent tous en même temps

Donnez l'exemple, torturez devant le groupe

Ceux qui sont trop récalcitrants

ISLAM ASSASSIN



ISLAM DEHORS

Frédéric Chollat



Je m'étais indignée du verdict dérisoire auquel avait été condamné Nick Conrad : pas un centime à sortir, seulement 5000 euros d'amende, même pas la moindre peine de prison envisagée. Rappelons que pour une prétendue incitation à la haine contre les musulmans, Pierre Cassen et Pascal Hilout, devant la même 17e Chambre, avaient dû payer cash 4000 euros d'amende, pour le premier, et 1500 euros d'amende, pour le second, ainsi que de lourds dommages et intérêts à payer pour les vautours de l'antiracisme. A noter toujours que, dans le cas de Nick Conrad, c'est l'Agrif qui a mené la bataille et que la Licra, pour apparaître faire quelque chose, a déposé plainte, elle aussi, en assurant le service minimum.

<https://ripostelaique.com/seulement-5-000-euros-avec-sursis-si-je-chante-pendez-les-musulmans.html>

.

Dans cet article, que j'avais rédigé le lendemain du verdict, je m'interrogeais pour savoir si, moi, Lucette, je chantais « *Pendez les musulmans* » et « *Tuez tous leurs enfants dans les crèches* », si je prendrais, moi aussi, 5000 euros avec sursis.

Avec le procès de Christine Tasin, nous avons la réponse. Bien sûr, je précise, et ce verdict n'en est que plus scandaleux, que la présidente de Résistance républicaine, quand elle édite, avec Riposte Laïque, un autocollant « Islam assassin, islam dehors », vise un dogme, et n'appelle aucunement à tuer les musulmans, contrairement à Nick Conrad avec les Blancs. La présidente de ce tribunal, qui paraissait, selon plusieurs témoins, agressive, voire hystérique, a donc, avec ses collègues, ni plus ni moins réinstitué le délit de blasphème, au seul service de l'islam. Car faut-il préciser que jamais un syndicaliste ne s'est retrouvé au tribunal pour avoir écrit « capitalisme assassin », jamais une victime du goulag n'a été condamné pour avoir dit « Communisme assassin », et que « Cathos assassins », entendus de temps en temps dans certaines manifestations n'a jamais été sanctionné

judiciairement. C'est donc un verdict de dhimmi, qui va dans le sens de l'offensive des islamistes et des collabos, visant à interdire toute critique du dogme mahométan, assimilée à du racisme.

.

Mais il y a pire. En accusant, de manière scandaleuse, Christine Tasin d'avoir incité à la haine contre les musulmans, cette présidente a tout simplement expliqué aux Français que dans le pays de Macron, il valait mieux menacer de mort les Blancs et leurs enfants, qui valaient bien moins cher que la dignité des musulmans et de leur religion criminelle, puisque d'un côté, c'est 5000 euros avec sursis pour des menaces de mort avérées, et de l'autre, 8000 euros à payer.

Moralité, pour les juges soumis, la dignité des musulmans vaut plus cher que la peau des Blancs.

Si ce n'est pas du racisme, cela lui ressemble bigrement !

<https://ripostelaique.com/nick-conrad-blanchi-christine-tasin-condamnee-si-ce-nest-pas-du-racisme.html>